

**MUTUALISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS: CAFE CITOYEN
DU 28 OCTOBRE 2015**

1) Equipements sportifs

1-1 Evolution

1-2 Situation dans l'Ile de Ré

2) Mutualisation des équipements

2-1 Tentatives de définition

2-2 Exemples Rétais

2-3 Obstacles

2-4 Des raisons d'avancer

Avant d'entrer dans le vif du sujet de la mutualisation, il paraît utile de faire un point rapide sur l'évolution des équipements sportifs d'une manière générale, et sur les équipements sportifs rétais plus particulièrement.

1) Equipements sportifs

1-1 Evolution

La pratique des sports est en partie conditionnée par la présence d'équipements sportifs suffisamment nombreux, bien répartis sur un territoire, de bonne qualité, permettant de pratiquer des disciplines variées dans des conditions agréables. Comment cette notion a-t-elle évolué ?

A la fin des années 60 la France a un retard considérable dans ce domaine. A titre d'exemple la Charente Maritime ne compte alors qu'une seule piscine couverte, à St Jean d'Angély. Les choses commencent à bouger dans les années 70 et 80: programmes d'Etat pour la construction de piscines, décision du Conseil Général de construire un gymnase à côté de chaque collège du département, établissement d'un plan départemental de développement des activités nautiques par exemple.

Aidées bien souvent par des financements croisés, Etat Département et parfois Région, les communes procèdent alors à la construction de bases nautiques, de piscines couvertes, de vestiaires décentes et de clubs houses à côté des stades de football, à la réalisation de pistes d'athlétisme synthétiques à Saintes, Rochefort et La Rochelle....

Les années 80 verront l'explosion de la demande en courts de tennis extérieurs.

Ce mouvement va se poursuivre dans les années 90 puis se ralentit dans les années 2000, notamment à partir de la crise de 2008/2009.

Les communes qui sont le plus souvent les maîtres d'ouvrage s'aperçoivent aussi que la polyvalence des équipements a parfois des limites et qu'il convient de construire des équipements spécialisés pour certains sports (ex les sports de combat, les courts de tennis extérieurs).

En outre, se pose de plus en plus la question d'un équilibre entre les pratiques compétitives et les pratiques récréatives (création dans les quartiers de terrains de sports de type « city stades », skate parcs).

Parallèlement à cet effort de construction et de rénovation des équipements, on constate une très nette progression du nombre de pratiquants, une féminisation certaine des pratiques, une diversification des disciplines proposées, et une exigence de plus en plus forte du public aussi bien pour le confort des équipements que pour la qualité de l'enseignement ou de l'entraînement dans les clubs.

L'équitation, les sports d'entretien (toutes les formes de gymnastique...), les sports nautiques, le badminton progressent ainsi de façon spectaculaire.

Pour clore ce chapitre, il faut aussi garder présent à l'esprit que tous ces équipements, s'ils représentent un coût important pour la collectivité, ont un rôle très fort de socialisation et de rencontres de tous les publics, jeunes ou moins jeunes, hommes ou femmes. Cette fonction sociale n'apparaît pas dans les bilans chiffrés, elle n'en demeure pas moins essentielle.

1-2 Les équipements sportifs rétais:

Le territoire rétais est plutôt bien doté compte tenu de la densité de sa population permanente. En effet, celle-ci bénéficie pour partie d'équipements destinés également à satisfaire la demande des touristes.

Le recensement exhaustif des installations sportives réalisé en 2007 par le Département, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et le Comité Départemental Olympique et Sportif relevait les points suivants à ce sujet :

- Un grand nombre d'installations concerne le tourisme sportif : circuits de randonnées, bases nautiques, courts de tennis extérieurs, centres équestres ...
- En revanche, petit nombre de courts de tennis couverts par rapport à la moyenne départementale.
- Que ce soit pour les équipements couverts (salles de sports polyvalentes ou réservées à une seule pratique), les terrains de grands jeux (football rugby athlétisme), les courts de tennis extérieurs, la moyenne départementale est assez largement dépassée. Il en va de même pour les bases nautiques permettant l'apprentissage de la voile légère ou de la planche à voile

La piscine est venue compléter récemment ces équipements alors que les piscines de l'agglomération rochelaise étaient proches de la saturation. La réalisation d'un golf 18 trous est toujours à l'étude.

Leur répartition géographique sur le territoire rétais correspond assez logiquement à la démographie de l'île, les gros équipements structurants (piscine, complexe sportif à côté du collège) étant situés dans l'ex canton sud.

Dans la très grande majorité des cas, ces équipements sont des propriétés communales et sont gérés par les mairies. La gestion des bases nautiques et des courts de tennis est le plus souvent confiée à une association, dans des conditions financières qui peuvent varier d'une commune à l'autre.

La proportion d'équipements en gestion privée est plus importante que sur le reste du département. (effet notamment des centres équestres et de certains courts de tennis).

Beaucoup d'activités sont des pratiques libres (hors club) notamment les activités de pleine nature mais elles peuvent nécessiter un équipement minimum : surf, kite surf.

On notera enfin que l'effort de construction ou de rénovation se poursuit sur notre territoire: salle de tennis et de squash de Loix, salle multisports d'Ars, terrain multisports de St Clément, grosse rénovation du gymnase de St Martin etc...

2) Mutualisation des équipements :

Tout sauf une idée neuve mais remise au goût du jour régulièrement pour de multiples raisons, notamment de coût mais aussi de cohérence.

2-1 Tentatives de définition

Comme dans tous les domaines il convient de définir préalablement ce que l'on entend par mutualisation des équipements sportifs, car ce mot peut recouvrir différentes notions.

En voici une définition parmi d'autres :

« La mutualisation est envisagée comme une synergie entre des structures permettant une mise en commun de ressources et de moyens qui peuvent être matériels, immatériels ou humains dans le cadre d'un projet ou d'une action particulière ». (DJRS Basse Normandie).

On constate que les notions de **cohérence**, de **rationalisation**, donc de **meilleure gestion** sont sous-jacentes au terme de mutualisation. En essayant de cerner de plus près cette idée on peut explorer les hypothèses suivantes qui ne s'excluent d'ailleurs pas les unes les autres :

- regrouper au niveau intercommunal la construction et la gestion des équipements sportifs de chaque commune ;
- regrouper sur une commune des équipements desservant un bassin de population débordant le cadre communal ;
- ouvrir les équipements d'une commune aux associations des communes voisines et dans quelles conditions ;
- regrouper des clubs d'une même discipline dans une structure associative commune;
- ouvrir un équipement à plusieurs clubs d'une même discipline ou d'une discipline compatible.

On n'oubliera pas d'y ajouter même si on s'éloigne un peu du sujet : la mutualisation de matériel et la mutualisation des postes de salariés.

2-2 Exemples rétais

Même si le mot de mutualisation n'est pas pris dans toute son acception, il est cependant aisé de trouver quelques exemples dans l'île de Ré :

- Les sports collectifs nécessitant un nombre de joueurs assez important (rugby, handball) se sont de longue date développés sur une seule commune accueillant des joueurs de toute l'île et du continent (La Flotte pour le rugby, Le Bois Plage pour le handball). Cela ne s'est pas fait pour le football (4 clubs dans l'île) et le basket ball (4 clubs également), même si pour ce dernier sport des collaborations inter clubs ont pu se mettre en place au niveau des équipes de jeunes.
- Mutualisation d'un équipement dit omnisports entre des clubs de disciplines différentes (gymnase de St Martin accueillant outre les collégiens pour les cours d'EPS et l'UNSS, le badminton, le basket ball, l'ultimate....), salle d'Ars ou de Sainte Marie (basket, volley, tennis de table).
- Mutualisation aussi des espaces du stade de Saint Martin desservant à la fois le stade (football et athlétisme) et le gymnase, même s'il y a des freins à cette mutualisation d'espaces dont on pourrait penser qu'ils sont faciles à mettre en commun (vestiaires et douches par ex).

- Mutualisation entre clubs d'une même discipline sur un même équipement : exemple des courts de tennis couverts de St Martin gérés par le Ré TC mais utilisés également par Rivedoux et Les Portes, avec les difficultés de créneau horaire évoqués plus loin.

- Mutualisation spatiale lorsqu'il s'agit d'un équipement lourd (piscine) qui se doit de desservir un bassin de population plus important.

- Coopération entre clubs d'une même discipline. Les clubs nautiques permanents s'efforcent, entre le CNPA de la Flotte, (qui gère également la base nautique de Rivedoux), le CNCG de La Couarde, et le CNAR à Ars, de rechercher des complémentarités entre les supports d'enseignement et d'entraînement (la planche à voile plutôt à La Couarde, le catamaran plutôt à Ars etc..).

- Mutualisation du matériel: véhicules et matériel d'animation nécessaire pour les manifestations : estrade, podium, gradins, tentes etc... mis à disposition par la CDC et certaines communes. Ces deux dispositifs sont très appréciés par les clubs.

2-3 Obstacles :

La mutualisation paraît donc être une idée frappée au coin du bon sens, et si elle ne se développe pas plus, c'est que les obstacles sont nombreux :

- « L'esprit de clocher » souvent moqué n'est pas à négliger car un club sportif bien implanté représente une part de l'identité d'une commune.

- La tradition qui fait qu'à un moment de l'histoire, parce qu'un bénévole a tout fait pour partager sa passion, un sport s'est enraciné durablement (le basket à St Clément ou Ars, le handball au Bois etc...).

- Le souhait de la plus grande proximité possible pour accéder à un sport, notamment pour les parents d'enfants pratiquants un sport dans un club.

- La spécialisation des disciplines et les normes imposées par les fédérations.

- Les créneaux horaires disponibles:

Lors des réunions de concertation CDC/ clubs sportifs tenues en 2013, certains besoins avaient été exposés par les clubs, soit en équipements nouveaux (grande salle pour la pratique des sports de sable, terrain de tir à l'arc..) soit en créneaux horaires dans des salles couvertes, apparemment saturées aux heures les plus favorables à la pratique.

Il apparaît évident qu'il y a une tension assez forte sur le créneau 17h/22h en période scolaire.

- Les conditions d'accès aux équipements couverts pour les sports collectifs ne sont pas les mêmes suivant les communes. Dans certains cas le prix de location de la salle est plus élevé pour une association extérieure à la commune où la salle est implantée, que pour une association de la commune.

- Un phénomène relativement nouveau paraît se développer pour certains équipements, les courts de tennis notamment: la gestion en est confiée par la commune non plus à une association, mais à un prestataire commercial. Si ce nouveau mode de gestion vient à se généraliser, cela ne facilitera sans doute pas le développement de la mutualisation des équipements.

- Si l'on n'a pas plus avancé dans cette voie de la mutualisation c'est d'une part en raison des obstacles cités ci-dessus, et d'autre part parce que les responsables de clubs n'en éprouvent pas forcément la nécessité tout au moins dans l'île de Ré. Notre territoire étant comme on a pu le constater plutôt bien doté en équipements sportifs et voyant sa population augmenter, les clubs sportifs ne connaissent pas, ou moins, les problèmes de recrutement de nouveaux adhérents que connaissent d'autres parties du département: Exemple de l'athlétisme en sud Saintonge : si les clubs existants ne s'étaient pas regroupés dans une structure commune, ils risquaient de disparaître purement et simplement.

- Enfin la diversification de l'offre et des conditions de pratique induit une diversification des préoccupations des responsables de clubs: en dehors des véhicules ou du matériel d'animation, on ne voit pas bien quels équipements peuvent mutualiser un club de voile et un club de football par exemple.

2-4 Des raisons d'avancer !

Si cette idée prend difficilement corps faut il l'abandonner pour autant ?

Evidemment non car les raisons d'aller dans ce sens existent plus que jamais:

- Le coût croissant des équipements et la baisse des aides de l'Etat ou des collectivités.
- La recherche d'un meilleur service à la population.
- La recherche d'une plus grande complémentarité entre les équipements.
- Le souci de faciliter le travail des bénévoles.

C'est pourquoi, sans parler d'une mutualisation au sens plein du terme, il conviendrait de s'en approcher par des moyens pragmatiques:

- Optimiser la fréquentation des salles existantes, en réduisant les inégalités qui peuvent exister entre les clubs pour accéder à ces équipements.
- Renforcer les coopérations entre clubs d'une même discipline (ex. le basket à Ars et St Clément pour les équipes de jeunes).
- Poursuivre au niveau de la CDC l'acquisition de matériel commun aux associations .

- Travailler à la création d'un schéma de cohérence des équipements sportifs au niveau de l'île (constructions et grosses rénovations).

Depuis 2013 la CDC (qui n'a pas pris une compétence générale dans le domaine du sport) peut apporter sa contribution financière aux projets de construction ou de rénovation d'équipements sportifs présentés par les communes, s'ils ont un intérêt communautaire.

Il est sans doute dommage que la CDC ne soit pas allée plus loin dans sa réflexion et qu'elle n'ait pas proposé l'établissement d'un véritable plan pluri annuel de construction et de rénovation des équipements sportifs. Cela aurait eu le mérite - après un diagnostic sérieux sur les installations mais aussi sur les pratiques - de définir les besoins, de les répartir dans le temps et dans l'espace.

Il n'est pas trop tard....